

Adresse de la société populaire de Lavoûte (Haute-Loire), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lavoûte (Haute-Loire), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 138-139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0138_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

pierre, plus de machiavélistes, plus de despotes, ni en opinion ni en fait, plus de nobles ni de fanatiques; plus de meneurs, ni d'exagérés; liberté, égalité, justice, probité, amour de la patrie, voila notre voeu. Vive la République, Vive la Convention.

Suivent 34 signatures.

o

[*La société populaire et républicaine de l'Unité à la Convention nationale, le 11 brumaire an III*] (20)

Liberté, Égalité, la République ou la mort.

Citoyens Législateurs

Justice à l'ordre du jour, punition au crime, indulgence à l'erreur; la terreur est l'arme défensive des despotes, la liberté fait germer les vertus républicaines, l'union assure la victoire de nos armées; nous n'obéissons jamais aux passions de quelque ambitieux qui voudroit s'emparer du gouvernement, nous adhérons à votre sublime adresse au peuple français, et repandez sans cesse comme vous avez fait dans votre adresse au peuple les lumières dont la République a besoin et vous verrez tous les citoyens ralliez autour de vous, bénir vos traveaux bienfaisants, terrassez toutes les coalitions des brigands de l'intérieur, comme nos armées ont terrassé les satellites des despotes, nous jurons d'être attachée à la Convention nationale et adressons des vœux au ciel, pour sa conservation, nous respecterons jusqu'à la mort, les lois émanées de la Représentation nationale et nous voulons mourir, plutôt que notre liberté nous échappe, vive à jamais la Convention et que ses traveaux soient immortels.

Nous jurons que la Convention nationale seroit notre point de ralliement si jamais quelque insurrection osait s'élever dans le centre de la République.

Salut et fraternité.

Suivent 18 signatures.

p

[*La commune de Brioude à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (21)

Liberté, Égalité ou la mort.

Représentants du peuple.

Les citoyens de la commune de Brioude républicains par principes honorent la justice et les vertus mises en pratique. Ils en ont trouvé le

code dans votre adresse aux français. Ils la regardent comme le point de réunion de toutes les volontés. Ils n'ont jamais reconnu et ne reconnaitront d'autre centre que la Convention nationale. Ils combattront à son exemple, les ennemis de la République, sous quelque forme qu'ils se déguisent.

La société populaire avait voté cette adresse, par son arrêté du 29 vendémiaire, aux acclamations unanimes de sa société et des tribunes. Son envoi fait individuellement par les citoyens soussignés est une preuve de leur attachement aux principes de la Convention et de leur respect pour les loix.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 83 signatures.

q

[*La société populaire de Lavoûte à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (22)

Citoyens représentants

La garantie de la liberté est tout à la fois, et dans la force du peuple et dans sa réunion au gouvernement qui a mérité sa confiance. La société populaire de La Voutte a toujours été si convaincue de cette vérité, que dans toutes les circonstances périlleuses où s'est trouvée la liberté, elle aurait cru trahir son amour pour une si belle cause, si elle ne se fut empressée de donner à la représentation nationale de nouveaux témoignages d'adhésion à ses principes et de dévouement sans bornes pour leur maintien : pressée aujourd'hui par les memes sentiments, au milieu des nuages politiques qui environnent encore le char de la révolution, elle vous benit et vous félicite de tous ces decrets pleins de sagesse émanés depuis cette nuit à jamais mémorable du neuf au dix thermidor. Elle voit avec reconnaissance que désormais la justice ne sera point un vain nom, et quoiqu'elle ne paraisse plus toute couverte de sang, elle sera toujours terrible pour les ennemis de la révolution et les continuateurs de Robespierre.

Au nom de cet infâme scélérat, nos coeurs se soulèvent encore, forcée de le nommer dans ses annales, l'hystoire fremit d'horreur, et si elle fut malheureuse de le posséder si longtemps dans son sein, la Convention s'est couverte de gloire en le terrassant et en ordonnant par son decret du 12 vendémiaire, de continuer l'instruction sur l'horrible conspiration dont il était l'auteur.

En nous apprenant à être inexorable pour l'immoralité, vous nous donnez cette douce confiance, que vous la chasserez des tribunaux et des fonctions publiques. Puissent désormais la sagesse, la justice, et vos principes si bien connus, être la règle de tous les citoyens! quel homme qui ne voulut être français et quel français assez méprisable, assez indigne de ce

(20) C 326, pl. 1416, p. 24.

(21) C 326, pl. 1416, p. 3.

(22) C 326, pl. 1416, p. 37.

nom pour ne point cherir le gouvernement républicain.

Citoyens représentans, ravie des vérités éternelles, et des principes sacrés qui sont rappelés dans votre adresse et jalouse pour ainsi dire de les graver dans sa mémoire comme ils le sont déjà dans son cœur. La société a arrêté que lecture en serait faite pendant trois heures consecutives, et ce sera toujours avec ces transports qui caractérisent un peuple libre, heureux et triomphant.

Tels sont citoyens Représentans les sentiments et les vœux des membres composants la société populaire de La Voutte.

Salut et fraternité.

BARJOL, *président*,
GOLVANT, PAGÈS, *secrétaires*.

r

[*La société populaire de Saint-Léonard-sur-Vienne à la Convention nationale, s. d.*] (23)

Liberté, Égalité.

Représentans d'un peuple libre.

La révolution n'est plus dans le cas de prendre une marche rétrograde; vos principes, votre conduite ferme et cette attitude fière et imposante qui ne convient qu'à des Législateurs Républicains nous sont un sur garant qu'elle s'achèvera sous vos auspices et que bientôt le peuple français n'aura plus qu'à jouir de la liberté et des bienfaits qu'elle lui assure.

Les fripons et les intrigans, les continuateurs du Catilina moderne, tels sont les ennemis qu'il vous reste à combattre et qui doivent couronner vos triomphes; poursuivez les jusques dans leurs derniers retranchemens, vous les découvrirez sous quelque masque qu'ils se présentent, et la justice nationale qui les attend et qui doit leur porter le dernier coup, apprendra bientôt à ces monstres ce que peut un peuple qui veut être libre et que tant d'atrocités et de brigandages avoient indigné et courroucé.

Ne souffrés pas qu'aucune autorité cherche à vous influencer et a rivaliser avec vous : mais pourquoi rappeler ces principes aux mandataires de vingt cinq millions d'hommes? Le bonheur du peuple n'est-il pas l'unique but de leur mission? N'ont-ils pas juré de le faire? Et ne seroit ce pas un crime de leze-nation que de penser qu'ils puissent manquer aux engagements qu'ils ont contracté avec lui? Bannisés, mais bannisés pour jamais du sol de la République ce sisthème de terreur que vous avez mis à l'ordre du jour dans les armées des brigands couronnés, et qui ne convient qu'aux méchants, la terreur ne fut jamais la compagne de la liberté : faites disparaître pour jamais ce dangereux aliment et la dernière ressource des scélérats de tout genre que la justice et la vertu

la remplacent et établissent pour toujours leur empire parmi les français! N'admettés plus aucune distinction entre les patriotes; et tous les bons citoyens sont des frères; que le dernier coup de la massue que le peuple a mis dans vos mains frappe sur les fripons, les intrigans, les ambitieux, les agitateurs, qui forment une classe à part : c'est celle du crime : proscrivés à jamais ces êtres qui ne veulent vivre que de rapines et qui cherchent à se mettre à la tête du gouvernement pour en dilapider les finances : ces hommes sont les mauvais citoyens que vous devés abbatre : Élevés sur leur ruines la colonne de l'égalité et montrés au peuple cette divinité chérie embrassant et soutenant la liberté. Mainténés jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire, ce gouvernement fondé sur la justice et l'équité mais mainténés le dans toute sa force et dans toute sa vigueur et qu'il soit l'éceuil contre lequel viendront se briser les projets et les efforts de tous les ennemis de la révolution française. Tels sont les vœux des soussignés qui applaudissent aux principes sacrés que renferme l'adresse aux Français : ce sera la désormais le dépôt où ils prendront des armes pour combattre les intrigans et les corrupteurs de l'opinion publique; ce sera la qu'ils trouveront un point de raliement qui ne peut être que la Convention nationale a laquelle ils demeureront constamment attachés et entre les mains de laquelle ils jurent comme ils l'ont déjà fait plusieurs fois de tout sacrifier pour le maintien de la république française, une, indivisible et démocratique.

Vive la république, vive la Convention.

Suivent 52 signatures.

s

[*La société populaire de Quingey à la Convention nationale, le 4 brumaire an III*] (24)

Citoyens Représentans,

Votre adresse au peuple françois, a exité en nous les sentimens de la plus vive alegresse, nous y avons reconnu les principes qui doivent faire le bonheur, et la gloire de la republique; nous la gravons dans nos coeurs, et nous aimons a en repeter la lecture.

L'adresse de la société d'Aurillac a été vouée à l'improbation, nous la renvoyons aux intriguants qui sans doute en sont les auteurs, notre point de raliment, est la Convention nationale, nous voulons seconder ses vues bienfaisantes, nous jurons honte au crime, honneur a la probité, a la vertu, deffense à l'innocence oprimée. Il n'y a jamais eu parmi nous d'intrigue, ny esprit de parti, le bonheur de la patrie, l'affermissement de la république, une, indivisible, sont notre unique desir et c'est la que se reunissent tous nos vœux.